

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025**

Présents : CROSAZ Daniel Maire, JUSOT Thierry, CROSAZ Hervé, BLANC Jacques Adjoints, FOUQUET Marie, PELLICER Sabine, CROSAZ CARILLON Vincent, DUC Christian, FARDEAU Séraphin.

Procurations : SZYMONIAK Romain donne procuration à FARDEAU Séraphin.

Secrétaire de séance : CROSAZ Hervé

~~SECRETAIRE DE SÉANCE~~

Début de séance : 18h00

1) Approbation du compte-rendu du 19 septembre 2025 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2) Suppression des attributions de compensation négatives – 3CMA (Montvernier et Le Châtel) :

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que la révision libre pour l'année 2025 porte sur la suppression de ces attributions de compensation négatives et induit les montants pour les communes de Montvernier et Le Châtel.

Vote pour à l'unanimité

3) Autorisation de mandater les factures en investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 :

Monsieur Le Maire rappelle l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit : « *Jusqu'à l'adoption du budget, Le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits* ».

Compte tenu de ces dispositions, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026.

Vote pour à l'unanimité

4) Adhésion à la Convention de participation sur le risque « Santé » auprès du CDG73 :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire « santé » destinées à couvrir les agents en matière de frais d'hospitalisation, achat de médicaments, consultations médicales, de frais de prothèses ou appareillage.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'adhérer à la convention de participation sur la protection sociale « Santé » portée par le CDG73, à hauteur de 15€ par mois et par agent ce qui permettra aux agents qui le souhaitent de pouvoir bénéficier de garanties solides et de qualité.

Vote pour à l'unanimité

5) Modification des statuts de la 3CMA :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la modification des statuts de la 3CMA en vue de la signature d'une convention pour la source de Loyes sur la commune de Montricher-Albanne pour les usagers de Saint-Julien-Montdenis.

Monsieur Le Maire explique que conformément à l'article L.5211-20 DU Code général des Collectivité Territoriales, une telle modification statutaire doit être approuvée par les conseillers municipaux.

Vote pour à l'unanimité

6) Redevance Performance Réseau eau potable 2026 (Agence de l'Eau) :

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau instaure une redevance pour performance des réseaux d'eau potable. Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient déjà applicables.

Considérant que l'Agence de l'eau RMC a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,017 €/m³ pour l'année 2026.

Vote pour à l'unanimité

7) Redevance Consommation eau potable 2026 (Agence de l'Eau) :

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau instaure une redevance consommation d'eau potable. Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient déjà applicables.

Considérant que l'Agence de l'eau RMC a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau à 0,39 €/m³ pour l'année 2026.

Vote pour à l'unanimité

8) Tarification du service d'eau du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la tarification de l'eau 2024/2025 et demande de fixer le prix pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 en tenant compte des variations de l'Agence de l'eau exposées précédemment (qui finalement font une diminution).

Après discussion, une majorité des conseillers souhaitent une légère augmentation (de 0,1€) et le passage à 1,30€ le mètre cube, pour aboutir au tarif suivant :

Abonnement	42 €
Location de compteur	12€
Redevance eau	1,30 € /m ³
Redevance consommation Eau Potable (Agence de l'Eau)	0,39 € / m ³
Redevance prélevement de la ressource en eau	0,06€/m ³

Vote pour 7 - contre 3

9) Motion de soutien à l'usine « FERROPEM » à Montricher-Albanne :

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal, vu la situation critique de l'entreprise FERROGLOBE, site industriel de FERROPEM à Montricher-Albanne employant près de 150 salariés sur le territoire.

Monsieur Le Maire propose de valider la motion de soutien à l'usine.

Vote pour à l'unanimité

10) Approbation des nouveaux statuts du SDES :

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que les statuts du SDES vont être modifiés pour permettre l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'approuver les nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal estime ne pas avoir assez d'informations sur les incidences futures que ces nouveaux statuts pourraient impliquer.

Vote contre à l'unanimité

11) PLUi HD – Nouveau débat du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) :

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que la 3CMA envisage de construire un projet de territoire pour les années à venir en lien avec PLUi HD concernant la diversité des enjeux des secteurs du territoire.

Pour rappel les orientations sont les suivantes :

- Armature environnementale garante d'une qualité de vie,
- Soutenir le développement économique et accompagner sa diversité
- Une armature territoriale en réponse aux besoins du quotidien et aux enjeux de transition

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de débattre sur le sujet.

Pas de remarque particulière de la part du Conseil Municipal.

12) Révision de la participation financière de la cantine scolaire 2025/2026 :

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que la participation financière concernant la cantine des enfants de la commune devient lourde à gérer.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de revoir à la baisse la participation financière.

Les membres du conseil exposent à leur tour que de manière générale, les sommes versées à La Tour en Maurienne dans le cadre des écoles du RPI manquent de justificatifs. La convention signée note que les éléments de facturation doivent être détaillés, cependant il est difficile d'en avoir le détail. De plus, le périscolaire semble compté dans ce qui est facturé dans le cadre des repas, mais aussi facturé via la convention. Et dernier élément, le fournisseur des repas pour la cantine a changé, avec un prix par repas de plus de 2€ moins cher, néanmoins le prix facturé n'a pas diminué. Il y a donc beaucoup de confusions autour des sommes versées.

De ce fait, le Conseil Municipal a décidé de suspendre momentanément le paiement de la prochaine facture versée à la Tour en Maurienne inhérente à la convention (montant 5510 €), le temps d'avoir un complément d'information sur les montants demandés.

13) Information diverses :

Vœux du Maire le 17 janvier 2026 à 17h00.

Fin de séance : 20h00

Secrétaire de séance
Hervé CROSAZ

Le Maire, Daniel CROSAZ